

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN CONSEIL MUNICIPAL

LE 3 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juillet, à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BRET, Maire

Date de la convocation : 26/06/2025

Membres en exercice : 16

Membres présents : 13

Nombre de votants : 14

Présents : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GUIMIER Loetitia, Jean-Michel LAUNAY, MIGNE Céline, TESSIER Fabien, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

Excusés : Mireille PILLET (a donné pouvoir à M. Aurélien PILLET), Robert BOURREAU, Jean-Philippe GODET

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Jean-Michel LAUNAY est désigné secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2025

Le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité

DELIBERATIONS

- 1- Local de la pharmacie : remboursement des frais de grosses réparations de la climatisation à la sté Pharmacie Saint Julien
Approuvée à l'unanimité
- 2- Marché de maîtrise d'œuvre – aménagement voirie et paysagers en centre-bourg : avenant n°1
Approuvée à l'unanimité
- 3- Convention n°2024.ECL.0302 avec le SyDEV – aménagement voirie et paysagers en centre-bourg : avenant n°1
Approuvée à l'unanimité
- 4- Aménagement voirie et paysagers en centre-bourg – lot n°1 VRD : avenant n°4
Approuvée à l'unanimité
- 5- Aménagement de la place rue de Verdun – marché de travaux : attribution du marché
Sujet reporté
- 6- Aménagement de la place rue de Verdun – mobilier urbain : attribution du marché
Approuvée à l'unanimité

- 7- Eco quartier « Ilot de la Bassetière » : attribution du marché de travaux
Approuvée à l'unanimité

- 8- Acquisition de l'Ilot Resistub auprès de l'EPF de Vendée
Approuvée à l'unanimité

- 9- Classement dans le domaine public d'une portion de la parcelle A n°686 à la Vrignaie
Approuvée à l'unanimité

- 10- Autorisation d'urbanisme délivrée au nom personnel de M. le Maire : délégation de signature
Approuvée à l'unanimité

- 11- Réunion électorales : condition de mise à disposition des locaux communaux
Approuvée à l'unanimité